

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°33a2**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées** : Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

**Etaient absents** : Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Régularisation du nom de la voie « Avenue Pierre et Marie Curie »**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'il existe des incohérences entre les noms officiels de certaines voies et leurs noms usuels, liées soit à des erreurs de transcription ou de personnes, soit à des modifications pour lesquelles il ne semble pas avoir été établi d'actes réglementaires, il convient de régulariser notamment l'appellation de l'Avenue Pierre et Marie Curie,
- Considérant que la voie antérieurement dénommée « Avenue Pierre Curie » par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 1960 est actuellement appelée Avenue Pierre et Marie Curie,
- Considérant qu'il est proposé de conserver cette dernière appellation afin que soit maintenu l'hommage aux deux scientifiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1-Décide**, pour régularisation, la dénomination de la voie : Avenue Pierre et Marie Curie.

**2-Il est précisé** que le tracé de la voie et la numérotation des bâtiments précédemment effectuée restent inchangés.

**3** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

D33A2 - 40u2023

13 AVR. 2023

13 AVR 2023